



THURSDAY, JANUARY 28, 1773.

JEUDI, le 28 JANVIER, 1773.

CONSTANTINOPLE, SEPTEMBER 3.

ADVICE has been just received here, that a large fleet of Russians, some of the ships apparently of very great force, has been seen in the Black Sea off Trebisond; likewise that they had landed a great number of men between the above place and Amasia. This news has occasioned much consternation, as every person conjectures that it is designed against the capital; therefore every necessary preparation is making to oppose their design. A body of 30,000 Janissaries and 8000 Spahis are ordered to march immediately into Natolia, to stop the march of the Russians before they reach Angari; orders are also given to reinforce the fleet, which is to proceed up the Black Sea with the utmost dispatch; and an express is sent up to the Bassa of Kayfaria, commanding him to take the field with all the troops under his direction.

Vienna, October 3. The general report here is, that the war between the Russians and the Turks is on the point of becoming more bloody and more animated than ever. It is added that the former will be effectually supported by a powerful Ally.

The last letters from Constantinople advise that the preparations for war which are making in the States of the Grand Signor are immense.

The above advices add, that transports with ammunition arrive there daily from a foreign Power; and that there are in the dock-yards a great number of ships which have been constructed and finished under the direction of experienced Foreigners.

Hamburg, October 9. The Russians and Turks are employed in reinforcing their armies with all possible diligence. The Emperor has raised 58 new regiments, so that her army, comprehending the 36 regiments that her Imperial Majesty has in Finland, amounts to 200,000 men. She has caused 30 galleys and eight ships of the line to be built at Cronstadt and Revel. The Ottoman army has received reinforcements sufficient to make its number of men amount to 250,000, by the arrival of troops from Asia, and some thousands from Bosnia.

Metz, October 8. It is said that the Jews are going to be admitted at Paris, and in all the towns of France; and that they will be permitted to have synagogues, to purchase and rent estates, and to carry on trade both wholesale and retail: In short, to enjoy all the privileges of natives.

Warsaw, October 12. By the late partition of Poland, the King of Prussia will be possessed of a country of 900 square leagues; Austria of one of 2700; and Russia of one of 3440, so that the whole dismemberment amounts to 7040 square leagues. The most valuable are those seized by the Prussians and Austrians; that of the Russians, though near as much as the other two, is less valuable.

October 14. The Russians have delivered Lubawski, one of the King's Ministers, to the tribunal of the Marshal of the Crown.

Accounts have been received here of a fresh suspension of arms for 40 days between the Russians and Turks, and of the renewal of the negotiation for peace.

The Court of Vienna has declared to the Porte, that unless the peace be concluded in four weeks, she cannot avoid, in pursuance of her treaty with Russia, acting in concert with that power against the Turks.

Hague, October 27. The news of the renewal of the negotiations between the Russians and the Turks is confirmed here from Berlin and Warsaw.

L O N D O N, October 17.

We hear the Russian Minister has applied to Administration for leave to take up a number of British vessels, to be employed as transports against the Turks; and has likewise requested leave to engage a number of English Surgeons, for the service of her Imperial Majesty.

Yesterday the Earl of Harcourt took leave of his Majesty, and next Wednesday he will set out to embark for Ireland.

We hear that William Stewart, Lieutenant-Governor of Dominica, is to be appointed Governor of Barbados, in the room of Dr. Spry, deceased.

October 20. They write from Dunkirk, that an embargo is laid on all vessels at Brest and St. Maloes, in order to man a squadron which is fitting out at the former port.

October 22. Yesterday Col. Fitzroy kissed his Majesty's hand on being appointed Colonel of the third or King's regiment of dragoons, in the room of the late Earl of Albemarle.

The same day General Webb kissed his Majesty's hand on being appointed Colonel of the 14th regiment of dragoons, in the room of General Fitzroy promoted as above.

It is said that Lieutenant-Colonel Luttrell is to succeed General Webb, as Colonel of the 8th regiment of foot.

We hear that some material changes in the government of America and the West-Indies are now in agitation.

A noble Lord in Administration has lately dropt some hints that he expects the Electorate of Hanover will suffer by the commotions in the north.

October 25. Yesterday Sir Jeffery Amheist kissed his Majesty's hand on being appointed Lieutenant-General of the Ordnance, in the room of General Conway, resigned.

The same day General Conway kissed his Majesty's hand, on being appointed Governor of the Island of Jersey, in the room of the late Earl of Albemarle.

October 27. The Duke of Grafton, it is said, is appointed to visit a certain foreign Court on some very important business, on which account, and which alone, he is preparing to take leave of Administration.

CONSTANTINOPLE, le 3 Septembre.

ON vient de recevoir a. s. ici, qu'une flotte Russe considérable, quelques uns des navires très gros en apparence, a été vûe dans la Mer Noire par le travers de Trebisond; pareillement qu'ils avoient débarqué un grand nombre de troupes entre la place ci-dessus et Amasia. Cette nouvelle a occasionné beaucoup de consternation, tout le monde conjecturant que c'est dans le dessein d'attaquer la capitale; c'est pourquoi on fait tous les préparatifs nécessaires en opposition à leur dessein. Un gros corps de 30,000 Janissaires et de 8000 Saphis, a ordre de marcher immédiatement en Natolie, pour arrêter la marche des Russes avant qu'ils parviennent à Angari; il y a aussi des ordres de renforcer la flotte, qui doit monter la Mer Noire avec la plus grande diligence; et il est dépêché un exprès au Bassa de Kayfaria, lui portant commandement de se mettre en campagne avec toutes les troupes qui sont sous ses ordres.

Vienna, le 3 Octobre. Le bruit général ici est, que la guerre entre les Russes et les Turcs est sur le point de devenir plus sanglante et plus animée que jamais. On ajoute que les premiers seront soutenus efficacement par un puissant allié.

Les dernières lettres de Constantinople donnent avis, que les préparatifs de guerre qui se font dans les états du Grand Seigneur sont immenses.

Les avis ci-dessus ajoutent, qu'il y arrive journellement des batimens de transport chargés de munitions venans d'une puissance étrangère; et qu'il y a sur les chantiers un grand nombre de navires qui ont été construits et achevés sous la direction d'habiles étrangers.

Hamburg, le 9 Octobre. Les Russes et les Turcs sont occupés à renforcer leurs armées avec toute la diligence possible. L'Impératrice a levé 58 nouveaux régimens, de manière que son armée, en comprenant les 36 régimens que sa Majesté Impériale a en Finlande, se monte à 200,000 hommes. Elle a fait construire 30 galères et 8 navires de ligne à Cronstadt et à Revel. L'armée Ottomane a reçu des renforcements suffisans pour faire monter le nombre de ses troupes à 250,000, par l'arrivée de troupes d'Asie, et de quelque mille de Bosnie.

Metz, le 8 Octobre. On dit que les Juifs vont être admis à Paris, et dans toutes les villes de France; et qu'il leur sera permis d'avoir des Synagogues, d'acheter et d'affirmer des biens fonds, et de commercer en gros et en détail: enfin, de jouir de tous les privilèges des natifs.

Varsovie, le 12 Octobre. Par le dernier partage fait de la Pologne, le Roi de Prusse sera en possession d'un pays de 900 lieues quarrées; l'Autriche d'un pays de 2700; et la Russie d'un pays de 3440, de sorte que le démembrement total se monte 7040 lieues quarrées. Les Prussiens et les Autrichiens ont les meilleurs terrains; celui des Russes, quoiqu'aussi spacieux à quelque chose près que les deux autres, ne vaut pas tant.

Varsovie, le 14 Octobre. Les Russes ont livré Lubawski, un des assassins du Roi, au tribunal du Maréchal de la Couronne.

On a eu nouvelle ici d'une nouvelle suspension d'armes pour quarante jours entre les Russes et les Turcs, et du renouvellement de la négociation pour la paix.

La cour de Vienne a déclaré à la Porte, qu'à moins que la paix ne soit conclue dans quatre semaines, elle ne peut éviter, en conséquence de son traité avec la Russie, d'agir de concert avec cette puissance contre les Turcs.

La Haie, le 27 Octobre. La nouvelle du renouvellement de la négociation entre les Russes et les Turcs, est confirmée ici de Berlin et de Varsovie.

L O N D R E S, le 17 Octobre.

Nous apprenons que le Ministre Russe a fait application à l'administration pour en obtenir permission d'engager un nombre de vaisseaux Anglois pour servir de transports contre les Turcs; et a pareillement demandé permission d'engager un nombre de Chirurgiens Anglois, pour le service de sa Majesté Impériale.

On dit que l'état embarrassé des affaires de la Compagnie des Indes Orientales est cause que le Parlement s'assemblera à bonheur.

Hier le Comte d'Harcourt prit congé de sa Majesté, et doit partir Mercredi prochain pour s'embarquer pour l'Irlande.

Nous apprenons que Guillaume Stewart, Lieutenant-gouverneur de la Dominique, doit être Gouverneur de la Barbade, à la place du Docteur Spry décédé.

Le 20 Octobre. On écrit de Donkerque, qu'on a arrêté tous les vaisseaux à Brest et à St. Malo, afin d'armer une escadre qui s'équipe au premier de ces ports.

Hier le Colonel Fitzroy baisa la main de sa Majesté à sa nomination de Colonel du troisième régiment (ou régiment du Roi) de dragons, à la place de feu le Comte d'Albemarle.

Le même jour le Général Webb baisa la main de sa Majesté, à sa nomination de Colonel du quatorzième régiment de dragons, à la place du Général Fitzroy avancé comme ci-dessus.

On dit que le Lieutenant-colonel Luttrell doit succéder au Général Webb, en qualité de Colonel du huitième régiment d'infanterie.

Le 22 Octobre. Nous apprenons que quelques changemens matériels dans le gouvernement de l'Amérique, et des Indes Occidentales, sont présentement en agitation.

Un Noble Lord en administration a insinué dernièrement qu'il s'attend que l'Electorat d'Hanovre souffrira par les troubles du Nord.

Le 25 Octobre. Hier le Chevalier Josroy Amheist baisa la main de sa Majesté, à sa nomination de Lieutenant-général de l'Artillerie, à la place du Général Conway qui a resigné.

131

14
We learn from Copenhagen, that the fleet fitted out there consists of two 70 gun ships, four 60, and five 50, besides frigates, sloops, &c.

The Politicians at the Hague are much at a loss to account for the King of Denmark's arming; they are likewise greatly surprised that Russia should continue the war, as she has no longer the preservation of Poland to contend for, nor can expect to derive from it the succours she has hitherto done.

October 29. By dispatches lately received from Mr. Murray, the British Minister at the Porte, it appears that numerous bodies of the Austrian troops are daily filing off towards the Turkish frontiers, which makes the Grand Signior extremely fearful that the Emperor of Germany has formed hostile intentions on that part of the Ottoman Empire.

They write from Stockholm, that the King of Sweden made lately the review of his arsenals, and gave orders for a large addition of military stores of every kind. Orders were expected to be given for an augmentation of the troops, and for assembling an army in Finland.

The King of Prussia has a demand of 700,000l. on Great-Britain; and he has already declared that he expects immediate payment.

A memorial has lately been sent to the Court of Spain, demanding satisfaction for the injuries several British subjects have received from the Spanish power in the West-Indies. It is said to be written in the most spirited terms, and at the instance of the Earl of Rochfort.

Ten ships of the line were put in commission yesterday; and it is expected an equal number will be commissioned on Monday next.

The insurance on a war for one year has risen, within a few days, from five to twelve guineas; at which latter price very few will underwrite.

Several houses of rendezvous are opened at Portsmouth, Plymouth, and Wapping.

From the above circumstances, a speedy war is thought to be inevitable.

A report prevails at the west end of the town, that the Earl of Dartmouth has lately signified his intention of resigning his new office, owing to a favourite scheme of government giving him great disgust.

Yesterday Lord Chief Baron Parker attended the Levee at St. James's, and resigned his place as chief Baron of the Exchequer.

They write from Warsaw, that several bodies of Polish troops are now raising in every part of the kingdom, by order of the King of Poland.

A letter from Dantzick mentions, that 5000 of the Prussian cavalry have been lately quartered on the inhabitants of that city for the winter.

We hear that some material changes in the government of America and the West Indies are now in agitation.

Letters from Rome advise, that the step taken by the Pope in taking out of the hands of the Jesuits the Great Seminary, and likewise the Irish Seminary, so long established in that city, is a great proof of the decrease of the credit of those Fathers; and that some people even look upon it as a prelude to the suppression of that order.

November 2. The exorbitant demand made by the King of Prussia upon our Court, for damages sustained during the last war, it is said will not be complied with, though an invasion of our German territories is threatened by that Alexander of the North, and though the Emperor has intimated that he is ready to support him in his claim.

We hear from Stockholm, that the Empress of Russia has signified to the King of Sweden, that any design against the dominions of Denmark will draw her resentment upon him.

Letters from Madrid, say, that the Empress of Russia has made an application to that court for a fleet to assist her operations in the Mediterranean, but it is not known what reply will be given to this request.

A letter from the Hague says, "The States General have lately sent a memorial to his Prussian Majesty, asserting the independency of the City of Dantzick, for which the States are one of the Guarantees. An answer thereto is expected with the utmost impatience."

November 4. The French navy now fit for actual service, we are assured, consists of 28 ships of the line, and nearly the same number of frigates.

The negotiation between the Turks and Russians, now in agitation, is said to be owing to the great influence the King of Prussia has lately gained with the Grand Signior. The knowing ones imagine he is endeavouring to make up this breach, in order to employ the force of Mahometans some where else.

Extract of a letter from the Morea, September 14.

"The Russian ships are daily landing a number of men in different parts of the Morea, and those are constantly joined by a number of Greeks, &c. so that they are very formidable; they have already attacked and plundered several rich towns, but shew the greatest humanity to the people. The Russian commanders have caused a manifesto of the Empress's to be made public, wherein she declares that she looks upon it as a religious duty to free the Greeks from the Turkish slavery; and she has promised protection and rewards to those who would voluntarily enter into her army, and the severest punishment to those who refuse. This, added to the best treatment when they do resist, powerfully induces the Greeks to join the Russian army daily, and it is thought they will soon be masters of the whole Morea."

Extract of a letter from Edinburgh, October 30.

Yesterday arrived here from Iceland, and other places in the North Seas, where they had been on a voyage for discoveries, the ingenious Mr. Banks, Dr. Solander, and Dr. Lind.

November 5. On Tuesday a grant passed the Great Seal to the Right Hon. Lord Viscount Townshend, of the office of Master General of his Majesty's Ordnance, &c. to hold the same from the day on which he shall be succeeded in his government of Ireland, by the arrival of the Earl of Harcourt in that kingdom.

They write from Stockholm, that his Swedish Majesty is expected to set out shortly on a visit to the King of Prussia at Berlin.

B O S T O N, DECEMBER 17.

Mr. Alderman Townshend was chosen Lord Mayor of the City of London, having a Majority of one vote only by the court of Aldermen, more than John Wilkes, Esq;—We also hear that great preparations for war are making in several parts of Europe.

December 24. From St. Vincent's we hear, that 5 weeks ago the English troops there were in good health, that about 300 of the Caribs had surrendered to the English General, who sent them on board the ships to prevent their return to their brethren.—That there had been several skirmishes between small parties, but no general attack was expected to be made till the Admiral arrived from Antigua, where his ships were repairing the damages they had received in the late hurricane.

ADVERTISEMENTS.

WHEREAS JOHN RICHARDSON has bought a House and Lot of Land from Etienne Navar St. Dezere, situated in the Great Street in Quebec Suburbs, joining on the one Side to Pierre Clavour dit la Lancon, and on the other Side to Baptiste Prevost. If any Person has a Claim thereunto he is to make it known to John Richardson, before the 1st Day of March next. Montreal, 15th January, 1773.

Le même jour le Général Conway baisa la main de sa Majesté, à sa nomination de Gouverneur de l'île de Jersey, à la place de feu le Comte d'Albemarle.

Le 27 Octobre. On dit que le Duc de Grafton est nommé pour aller faire visite à une certaine cour pour quelque affaire très importante, rapport à quoi, et pourquoi seulement, il se prépare à prendre congé de l'administration.

Nous apprenons de Copenhague, que la flotte qu'on y a équipée consiste en deux navires de 70 canons, quatre de 60, et cinq de 50, outre les frégates, bateaux, &c.

Les politiques à la Haie sont très embarrassés de rendre raison pourquoi le Roi de Danemark arme; ils sont pareillement très surpris que la Russie continue la guerre, vu qu'elle n'a plus à disputer la préservation de la Pologne, ni n'en peut attendre les secours qu'elle en a reçu jusqu'ici.

Le 29 Octobre. Par des dépêches reçues dernièrement de M. Murray, le Ministre Britannique à la Porte, il paroit que des corps nombreux de troupes Autrichiennes défilent journellement vers les frontières Turques, ce qui fait craindre extrêmement au Grand Seigneur que l'Empereur d'Allemagne n'ait formé des intentions d'hostilités sur cette partie là de l'empire Ottoman.

On écrit de Stockholm, que le Roi de Suède a fait dernièrement la revue de ses arsenaux, et a donné ordres d'augmenter de beaucoup les munitions de guerre de toute espèce. On s'attendoit à des ordres pour l'augmentation des troupes, et pour assembler une armée en Finlande.

Le Roi de Prusse a une demande de £700,000 livres Sterling sur la Grande Bretagne; et il a déjà déclaré qu'il veut être payé immédiatement.

Il a été envoyé dernièrement un mémoire à la cour d'Espagne, demandant satisfaction des injures que plusieurs sujets Britanniques ont reçus des Espagnols dans les Indes Occidentales. On dit qu'il est écrit dans les termes les plus vigoureux, et à l'instance du Comte de Rochefort.

Hier il fut mis dix navires de ligne en commission; et on pense qu'un pareil nombre sera mis en commission Lundi prochain.

Les assurances pour une année sur la perspective d'une guerre ont monté depuis quelques jours de cinq à douze guinees; auquel dernier prix peu de personnes veulent assurer.

Plusieurs maisons de rendez-vous sont ouvertes à Portsmouth, Plymouth et à Wapping.

Des circonstances ci-dessus, on pense une prompte guerre inévitable.

Il prévaut un bruit au bout de l'Ouest de la ville, que le Comte de Dartmouth a signifié dernièrement son intention de se démettre de son nouvel emploi, par rapport à un projet favori du gouvernement auquel il est très opposé.

Hier le Lord premier Baron Parker se trouva au lever à St. James, et se démit de sa place de premier Baron de l'Échiquier.

On écrit de Varsovie, que plusieurs corps de troupes Polonoises se levent présentement dans toutes les parties du royaume, par ordre du Roi de Pologne.

Une lettre de Dantzick marque, que 5000 hommes de cavalerie Prussienne ont été mis en quartier dernièrement chez les habitans de cette ville pour l'hiver.

Des lettres de Rome donnent avis, que la démarche du Pape d'avoir tiré des mains des Jésuites le Grand Séminaire, et aussi le Séminaire Irlandois, établis dans cette ville, est une grande preuve du déclin du crédit de ces Pères; et quelques uns regardent même cela comme un prélude de la suppression de cet ordre.

Le 2 Novembre. On dit qu'on n'aura point d'égard à la demande exorbitante faite par le Roi de Prusse sur notre cour, pour dommages soufferts pendant la dernière guerre, quoique nos territoires Germaniques soient menacés d'une invasion par cet Alexandre du Nord, et quoique l'Empereur a donné à entendre qu'il est prêt à le soutenir dans sa prétention.

Nous apprenons de Stockholm, que l'Impératrice de Russie a signifié au Roi de Suède, qu'aucune tentative contre les états de Danemark lui attirera son ressentiment.

Des lettres de Madrid disent, que l'Impératrice de Russie a demandé à cette cour une flotte pour assister les opérations dans la Méditerranée, mais on ne sait point quelle est la réponse qui sera faite à cette demande.

Une lettre de la Haie dit, "Les Etats généraux ont envoyé dernièrement un mémoire à sa Majesté Prussienne, assurant l'indépendance de la ville de Dantzick, dont les Etats sont un des garants. On attend une réponse avec la dernière impatience."

Le 4 Novembre. Nous sommes assurés que la marine Française présentement en état pour service actuel, consiste en 28 navires de ligne, et en un pareil nombre de frégates.

On dit que la négociation entre les Turcs et les Russes, présentement en agitation, vient de la grande influence que le Roi de Prusse a gagné dernièrement auprès du Grand Seigneur. Les esprits pénétrants s'imaginent qu'il tâche de mettre fin à cette rupture, pour employer les forces des Mahométans ailleurs.

Extrait d'une lettre de la Morée, du 14 Septembre.

"Les navires Russiens débarquent journellement un nombre d'hommes dans la Morée, qui sont joints constamment par un nombre de Grecs, &c. de sorte qu'ils sont très formidables; ils ont déjà attaqué et pillé plusieurs villes riches, mais usent de la plus grande humanité envers le peuple. Les Commandans Russiens ont fait publier un manifeste de l'Impératrice, dans lequel elle déclare comme un devoir religieux d'affranchir les Grecs de l'esclavage Turque; et elle a promis sa protection et des récompenses à ceux qui entreroient volontairement dans son armée, et la punition la plus severe à ceux qui refuseront; ceci joint au meilleur traitement lorsqu'ils s'engagent, induit puissamment les Grecs à joindre l'armée Rusienne de jour en jour, et on pense qu'ils seront bientôt les maîtres de toute la Morée."

Extrait d'une lettre d'Edimbourg, du 30 Octobre.

"Hier arriverent de la Terre-glaciale, et autres lieux dans les mers du Nord, où ils avoient été faire des découvertes, l'ingénieur M. Banks, le Docteur Solander, et le Docteur Lind."

Le 5 Novembre. Mardi une commission passa le Grand Sceau pour le Très Honorable le Lord Viscount Townshend, de l'office de Maître-général de l'Artillerie de sa Majesté, &c. pour en jouir du jour qu'il sera succédé dans son gouvernement d'Irlande, par l'arrivée du Comte d'Harcourt dans ce royaume.

On écrit de Stockholm, que sa Majesté Suédoise doit aller faire un visite dans peu au Roi de Prusse à Berlin.

B O S T O N, le 17 DECEMBRE.

Monsieur l'Echevin Townshend a été choisi Lord Maire de la ville de Londres, aiant pluralité d'un suffrage seulement par la cour d'Echevins plus que John Wilkes.

FEBRUARY-CIRCUIT for the District of MONTREAL.



It is to acquaint the Public that the Judges of the Court of Common-Pleas, for the District of Montreal, will begin their Circuit on the South Side of the River, at the Parish of Varennes, where the first Court will be held, on Tuesday the 16th Day of February next, and from thence will proceed on their Circuit and hold their different Courts as follows: At St. Antoins on Friday the 19th; at St. François on Monday the 22d. at Trois-Rivières on Thursday the 25th. at Berthier on Monday the first Day of March, at l'Assomption on Thursday the 4th. at Terrebonne on Monday the 8th. and at St. Annes on Friday the 12th. Therefore the several Persons appointed in the different Districts to take a List of Causes for which Summontes may be wanted, are hereby advertised for that Purpose, as well as all the Bailiffs of the different Parishes, who are further to be advertised by circular Letters to the like Purpose. J. BURKE, Clk.

PROVINCE of QUEBEC, BY Virtue of a Writ of Fieri Facias,

issued out of his Majesty's Supreme Court of Judicature for the said Province, at the Suit of Pierre Ducalvet, Esq; against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of Catherine Maitte, otherwise Le Page, Widow, to me directed, I have seized and taken in Execution, a Lot or Concession of Land, situate at la Côte St. Martin, in the District of Montreal, containing 2 Arpens in Front by 60 Arpens in Depth, and at the End of 50 Arpens from the River Side being 5 Arpens in Breadth, bounded in the Front by the River St. Lawrence, and behind by the Lands of la Côte de la Visitation, joining on one Side to Deshotels, and on the other Side to Basil Lefebvre, with a House, a Barn and other Buildings thereon erected, as the Property of the said Catherine Maitte, otherwise Le Page. Now this is to give Notice, That on Wednesday the 28th Day of April next, I shall expose to Sale, at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, the said Lot or Concession of Land and Premises, on the following Conditions, to wit, That the Sale shall commence at 3 of the Clock in the Afternoon; and the Premises to be adjudged to the highest Bidder at 4 of the Clock precisely, who shall be the Purchaser; that the Purchaser shall pay down on the Day of Sale one Half of the Purchase Money, and the other Half immediately on my delivering to him a Deed of Sale of the said Premises, as having sold and adjudged the same by Virtue of the said Writ of Fieri Facias. EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior claim to the said Lot or Concession of Land and Premises, by Mortgage or otherwise howsoever, they are required to give Notice thereof, in Writing, to the said Edward William Gray before the Day of Sale. Montreal, 19th October, 1772.

PROVINCE de QUEBEC, à savoir: PAR un Ordre de Fieri Facias,

sorti de la Cour Suprême de Judicature pour la dite province, à la poursuite de Pierre Ducalvet, Ecuyer, contre les biens de Catherine Maitte, autrement Le Page, Veuve, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution une terre sise à la Côte St. Martin, dans le District de Montreal, de deux arpens de front sur soixante arpens de profondeur, et au bout de cinquante arpens du bord de la riviere etant cinq arpens de large, bornée en front par le fleuve St. Laurent, et par derriere par les terres de la Côte de la Visitation, joignant d'un coté à Deshotels, et d'autre coté à Basil Lefebvre, avec une maison, grange, et autres bâtimens dessus construits, comme appartenant à la dite Catherine Maitte, autrement Le Page. Le Public est averti, que Mardi le vingt-huitième jour d'Avril prochain, j'exposerai en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montreal, la dite terre et dépendances, aux conditions suivantes, sçavoir: Que la vente commencera à trois heures de l'après-midi, et les biens seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur à quatre heures précises, qui sera l'acquéreur; que l'acquéreur paiera comptant le jour de la vente, moitié du prix de l'acquisition, et l'autre moitié immédiatement en par moi lui remettant le contrat de vente des choses ci-dessus énoncées, comme les ayant vendû et adjugé en vertu du dit ordre de Fieri Facias. E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelques personnes ont aucuns droits antérieurs sur la dite terre et dépendances, par hypothèque ou autrement, elles sont requises d'en donner information par écrit au dit Edouard Guillaume Gray avant le jour de la vente. Montréal, le 19 Octobre, 1772.

DISTRICT of MONTREAL, BY Virtue of a Writ of Fieri Facias,

issued out of His Majesty's Court of Common-Pleas for the said District, at the Suit of Jean Orillat, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Charles Robidoux, Marianne Lehoux his Wife, and Louis Robidoux, to me directed, I have seized and taken in Execution, as the Property of the said Defendants, a Lot or Piece of Land, situate at Vaudreuil, in the said District, containing 3 Arpens in Front, by 20 Arpens in depth, bound in the Front by a River and behind by Recolet La Riviere, on one Side by Charles La Londe, and on the other Side by Jacques Gemus, with a wooden House, a Barn and a Stable thereon erected, which said Lot of Land and Premises I shall expose to Sale at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on the 20th Day of May next, on the following Conditions, to wit: The Sale to commence at four of the Clock in the Afternoon and the said Lot of Land and Premises to be adjudged to the highest Bidder, at five of the Clock precisely, who shall be the Purchaser: That the Purchaser shall pay down, on the Day of Sale, one Half of the Purchase Money, and the other Half immediately on my delivering to him a Deed of Sale of the said Premises, as having sold and adjudged the same by Virtue of the said Writ of Fieri Facias. EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior claim to the said Lot of Land and Premises, by Mortgage, or otherwise, they are required to give Notice thereof to the said Edward William Gray, before the Day of Sale.

DISTRICT de MONTREAL, EN vertu d'un ordre de Fieri Facias,

sorti de la Cour des Plaidoyers-Communs de la dite ville de Montreal, à la poursuite de Jean Orillat, contre les biens de Charles Robidoux, Marianne Lehoux sa femme, et Louis Robidoux, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant aux dits défendeurs, une Terre, située à Vaudreuil, dans le dit district, contenant trois arpens de front, sur vingt arpens de profondeur, bornée en front par une riviere et en profondeur par Recolet La Riviere, d'un coté par Charles Lalonde, et d'autre coté par Jacques Gemus, avec une maison de bois, une grange et une étable dessus construites: La quelle terre et dépendances j'exposerai en vente publique, à mon bureau, dans la ville de Montreal, le 20 jour de Mai prochain, aux conditions suivantes, sçavoir: Que la vente commencera à quatre heures après midi, et que la dite terre et dépendances seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur à cinq heures précises, qui sera l'acquéreur: Que l'acquéreur paiera comptant, le jour de la vente, moitié du prix de l'acquisition, et l'autre moitié immédiatement en par moi lui livrant un contrat de vente des dits biens comme les ayant vendû et adjugé en vertu du dit Ordre de Fieri Facias. E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si aucunes personnes ont aucuns droits préalables sur la dite terre et dépendances, par hypothèque ou autrement, elles sont requises d'en informer le dit Prévôt-Marchal, avant le jour de la vente. Montréal, le 16 Novembre, 1772.

L'on vient de Publier, et à l'endre à l'IMPRIMERIE, chez MALCOLM FRASER, Ecuyer, aux Trois-Rivieres, et chez Mr. PATRICE M'CLEMENT, à Montreal, à quinze sols chaque, ou une Piastre par Douzaine, pour de l'Argent comptant seulement.

UN CALENDRIER de CABINET pour l'An M,D,LXXIII, pour la Latitude de QUEBEC, plus EXACT et plus AMPLE que celui des Années précédentes.

Ecuyer. — Nous apprenons aussi qu'il se fait de grands préparatifs de guerre dans plusieurs parties de l'Europe. Le 24 Decembre, Nous apprenons de St. Vincent, que les troupes Angloises estoient en bonne santé il y a cinq semaines; qu'environ 300 des Caraïbes s'estoient rendus au Général Anglois, qui les avoit envoyés à bord pour empêcher qu'ils ne retournassent vers leurs freres. Qu'il y avoit eu plusieurs escarmouches entre de petits partis, mais qu'il ne devoit point y avoir d'attaque générale qu'à l'arrivée de l'Amiral d'Antigue, où les navires sont à réparer les dommages qu'ils avoient reçûs dans le dernier coup de vent.

AVERTISSEMENTS.

La TOURNÉE pour le District de MONTREAL.



Le Public est averti, Que les Juges de la Cour des Plaidoyers Communs pour le District de Montreal, commenceront leur Tournée dans le dit District du coté du Sud par la paroisse de Varennes, où la premiere Audience se tiendra Mardi le 16 du mois de Fevrier prochain, et de là suivront leur Route, et tiendront leurs Audiences comme il suit: — A St. Antoine, Vendredi le 19; à St. François, Lundi le 22; aux Trois Rivieres, Jeudi le 25; à Berthier, le premier jour du mois de Mars; à l'Assomption, Jeudi le 4; à Terrebonne, Lundi le 8; et à Ste. Anne, Vendredi le 12. C'est pourquoi les personnes nommées dans les différens endroits, pour prendre une Liste des Causes pour lesquelles il faudra des Ordres, sont averties par ces présentes, aussi bien que les Bailiffs de toutes les différentes paroisses, qui seront en outre avertis par une Lettre Circulaire.

J. BURKE, Greff.

JEAN RICHARDSON, aiant acheté une maison et emplacement d'Etienne Navarre St. Dizier, situés dans la grande rue dans le fauxbourg de Québec, joignant d'un coté à Pierre Clavour dit la Lancette, et d'autre coté à B. tiste Prévôt: Si quelque personne a des droits sur iceux, elle est priée d'en informer le dit Jean Richardson avant le premier jour de Mars prochain. Montréal, le 11 Janvier, 1773.

District de Montreal: EN vertu d'un Ordre de Fieri Facias

sorti de la Cour des Plaidoyers Communs, à la poursuite de Magdelaine Damour de Clichancour, Veuve de feu Joseph Antoine Guillaume De Lorimier, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, Les terres et choses ci-après mentionnées, appartenantes à la succession du dit Joseph Antoine Guillaume De Lorimier, dans les mains de Gordien Daillebois de Cuisly, syndic de la dite succession, sçavoir:

- 1° Une terre, située dans la paroisse de Ste. Anne, au bout d'en haut de l'île de Montreal, contenant environ 200 arpens en superficie, aiant 10 arpens de front sur 20 arpens de profondeur, joignant d'un coté Jean Baptiste Crevier, et de l'autre coté les héritiers de Merlot ci-devant, bornée en front par le Lac des deux Montagnes, et en profondeur par le dit J. Bte. Crevier, avec trois petites îles au-devant de la dite terre, et une maison de pierre dessus construite, appelée le fort Senneville, une grange, moulin à vent, et autres bâtimens aussi dessus construits, lequel moulin à vent suivant les titres de concession ne sçauront être rebâti.
 - 2° Une terre, située dans la paroisse de la Chine, contenant quatre arpens de front, plus ou moins, sur 30 à 40 arpens de profondeur, avec une maison de bois, une grange et autres bâtimens dessus construits, bornée en front par le fleuve St. Laurent, et par derriere par Malet, joignant d'un coté à Hugues Heney, et d'autre coté à Mata, à condition que l'acquéreur n'entrera point en possession et jouissance de la dite terre et dépendances qu'à l'expiration d'une année après le décès de Dame Louise Le Pailleur, Veuve de feu M. Guillaume De Lorimier pere.
 - 3° Un emplacement situé dans la rue Notre Dame, dans la ville de Montreal, contenant environ 80 pieds de front sur pareille profondeur, sans garantie de mesure, clos en madriers, joignant d'un coté à Dame Veuve Fleurimont, et d'autre coté à la rue qui mene aux ramparts, en front à la dite rue Notre Dame, et par derriere à Richard Dulong.
 - 4° Un emplacement situé au Coteau St. Louis, près de Montreal, contenant 40 pieds de front, sur toute la profondeur du chemin du Roi à la Petite Riviere, joignant d'un coté à Perrault, et d'autre coté à Garaud, avec une maison de bois et deux hangards dessus construits, lequel emplacement est enlos; sujet à un constitut de 1100 livres ou chelins argent courant en faveur de Louis Perthuis.
 - 5° Un emplacement situé au village du Sault St. Louis, avec une maison dessus construite, dont moitié est en pierre et l'autre moitié en bois, la dite maison etant de 50 pieds de long sur 27 pieds de large, et le dit emplacement est clos en piquets.
 - 6° Un emplacement situé près du fauxbourg St. Joseph de Montreal, contenant deux arpens en superficie, en 144 pieds de front sur la profondeur nécessaire pour compléter les deux dits arpens en superficie, borné en front par St. Amour, et par derriere par Catherine Juillet veuve Poupert, d'un coté par six pieds de terre par elle réservée pour un chemin, et d'autre coté par Etienne Roy.
 - 7° Un emplacement situé près du fauxbourg St. Joseph de Montreal, au dessus du pont, de 30 pieds de front sur 144 pieds de profondeur, borné en front par un chemin réservé, d'un coté par une rue qui est le long de la côte, et d'autre coté par Jean Baptiste Soule.
 - 8° Dix emplacements situés dans le fauxbourg St. Marie de Montreal, contenant chacun 40 pieds de front sur 87 pieds de profondeur, joignant le tout à un bout au Sieur Jorian, et à l'autre bout à l'extrémité des dits dix emplacements, et d'un coté à une rue de vingt deux pieds de large: en outre un emplacement situé à Sainte Catherine, borné par les terres de St. Laurent, de 78 pieds de front sur 40 arpens de profondeur, joignant d'un coté à Nicolas Caron, et d'autre coté à Marguerite Caron.
 - 9° Une terre, située dans la Seigneurie de Chateauguay, de deux arpens de front sur 25 arpens de profondeur, bornée en front par le Lac, et par derriere par les terres non-concédées, joignant d'un coté à Bernard Laviolette, et d'autre coté à la Veuve de Jean Baptiste Laviolette, avec tous et chacun leurs divers droits et dépendances respectives.
- Le Public est averti, que les 21, 22, et 23me jours de Juin prochain, j'exposerai en vente publique, à mon Bureau dans la ville de Montreal, les dits terres, emplacements et dépendances, ou telle partie d'iceux suffisante pour lever la dette et les frais mentionnés au dit Writ, aux conditions suivantes, sçavoir: Que la vente commencera à trois heures après-midi, chaque jour, et telle partie des dits biens qui sera mise à l'encherne sera adjugée à cinq heures précises au plus offrant et dernier enchérisseur, qui sera l'acquéreur; que l'acquéreur paiera comptant, le jour de la vente, moitié du prix de l'acquisition, et l'autre moitié immédiatement en par moi remettant un Contrat de vente des dits biens, comme les ayant vendû et adjugé en vertu du dit Ordre de Fieri Facias. E. G. GRAY, D. P. M.
- N. B. Si quelques personnes ont aucuns droits préalables sur les dites terres et dépendances, ou sur aucune partie d'icelles, par hypothèque ou autrement, elles sont priées d'en donner connaissance au dit Prévôt-Marchal, avant le jour de la vente. — Montréal, le 21 Decembre, 1772.

DISTRICT of BY Virtue of a Writ of *Fieri Facias*, issued out of His Majesty's Court of Common-Pleas, for the said District, at the Suit of Jean Baptiste Hertel de Rouville, Esq; against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of Mademoiselle Louise De Ramsay, to me directed, I have seized and taken in Execution, a certain Seignory, situate near Chambly, on the South Side of the River Richelieu, containing three Leagues in Front by two Leagues in depth, bounded in the Front by the Seignory of Chambly and behind by the River Yamaska and others, joining on one Side in Part to the Seignory of Rouville, and on the other Side to that of Colonel Christie, with the Rights, Members, and Appurtenances thereunto belonging, the Property of the said Louise De Ramsay: Now this is to give Notice, that on the 15th Day of April next, shall expose to Sale, at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, the said Seignory and Premises, on the following Conditions, to wit, the Sale to begin at three of the Clock in the Afternoon, and the said Seignory to be adjudged to the highest Bidder, at 4 of the Clock precisely, who shall be the Purchaser: That the Purchaser shall pay down, on the Day of Sale, one Half of the Purchase Money, and the other Half immediately on my delivering to him a Deed of Sale of the said Premises, as having sold and adjudged the same by Virtue of the said Writ of *Fieri Facias*.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.
N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the said Seignory by Mortgage or otherwise, they are requested to give Notice thereof to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. — Montreal, 12th October, 1772.

District de EN vertu d'un Ordre de *Fieri Facias*, sorti de la Cour des Plaidoyers Communs de la Majesté pour le dit District, à la poursuite de Jean Baptiste Hertel de Rouville, Ecuyer, contre les biens de Mademoiselle Louise de Ramsay, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, une certaine Seigneurie sise près Chambly du côté du Sud de la rivière Richelieu, contenant trois lieues de front sur deux lieues de profondeur, bornée en front par la Seigneurie de Chambly, et par derrière par la rivière Yamaska et autres, joignant d'un côté en partie à la Seigneurie de Rouville, et d'autre côté à celle du Colonel Christie, avec les droits, appartenances et dépendances, appartenantes à la dite Louise de Ramsay: Le Public est donc averti, que le quinziesme jour d'Avril prochain, j'exposerai en vente par encan, à mon bureau dans la ville de Montreal, la dite Seigneurie et dépendances, aux conditions suivantes, à savoir: Que la vente commencera à trois heures après midi, et que la dite Seigneurie sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur à quatre heures précises, qui fera l'acquéreur, qui paiera comptant, le jour de la vente, moitié du prix de l'acquisition, et l'autre moitié immédiatement en lui remettant le contrat de vente des dits biens, comme les ayant vendus et adjugés en vertu du dit ordre de *Fieri Facias*.

E. G. GRAY, D. P. M.
N. B. Si quelqu'un a aucuns droits préalables sur la dite Seigneurie, par hypothèque ou autrement, il est requis d'en informer le dit Provost-Marchal avant le jour de la vente. — Montreal, le 12 Octobre, 1772.

DISTRICT of BY Virtue of a Writ of *Fieri Facias*, issued out of His Majesty's Court of Common-Pleas, for the said District, at the Suit of Jean Orillat, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of Pierre Fontigny and his Wife, I have seized and taken in Execution, and shall expose to Sale, at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on the 19th Day of May next, a Lot or Piece of Ground, situate in Saint James's Street, in the said City of Montreal, containing about 59 Feet in Front and about 80 Feet deep, with a Log House, a small Stone House, a Shed and other Buildings thereon erected, the whole inclosed with Pickets, bounded in the Front by the said Street, and behind by Jacques Roy, joining on one Side to the Military Prison, and on the other Side to the Street which leads to the St. Lawrence Suburbs: Also another Lot or Piece of Land in St. Gabriel-Street, in the said City, containing about 45 Feet in Front, by about 60 Feet in depth, bounded in the Front by the said Street and behind by Compin and Pierre Fortier, joining on one Side to Mr. De Bleury, and on the other Side to Mr. Real: Also an Orchard situate at the Côte St. Louis, containing about one Arpent and a half in length, by about 72 Feet in breadth, inclosed with Pickets, with a small Houfe and a Stone Well in the said Orchard, bounded in the Front by Mr. Decuify and Charles Latour, joining on one Side to the said Charles Latour, and on the other Side to Dubois; the whole being seized as the Property of the said Pierre Fontigny and his Wife, and to be sold on the following Conditions, to wit, The Sale to begin at three of the Clock in the Afternoon, and the Premises to be adjudged to the highest Bidder or Bidders at five of the Clock precisely: That the Purchaser or Purchasers shall pay down, on the Day of Sale, one Half of the Purchase Money, and the other Half immediately on my delivering to him or them a Deed or Deeds of Sale of the said Premises as having sold and adjudged the same by Virtue of the said Writ of *Fieri Facias*.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.
N. B. If any Person or Persons have any prior Claim or Claims to the said Premises, or any Part thereof, by Mortgage, or otherwise, they are required to give Notice thereof to the said Provost Marshal, before the Day of Sale. — Montreal, 16th November, 1772.

DISTRICT de EN vertu d'un ordre de *Fieri Facias*, sorti de la Cour des Plaidoyers-Communs de la Majesté, à la poursuite de Jean Orillat, contre les biens de Pierre Fontigny et sa Femme, j'ai fait et pris en exécution et exposerai en vente publique à mon bureau, dans la ville de Montreal, le 19 jour de Mai prochain, un emplacement, situé dans la rue St. Jacques, dans la dite ville de Montreal, contenant environ cinquante-neuf pieds de front et environ quatrevingt pieds de profondeur, avec une maison de bois, une petite maison de pierre, une remise et autres batimens dessus construits, le tout clos en piquets, borné en front par la dite rue, et par derrière par Jacques Roy, joignant d'un côté à la prison militaire, et d'autre côté à la rue qui mène au faubourg St. Laurent: En outre, un autre emplacement, dans la rue St. Gabriel, dans la dite ville, contenant environ quarante-cinq pieds de front, sur environ 60 pieds de profondeur, borné en front par la dite rue et par derrière par Compin et Pierre Fortier, joignant d'un côté M. de Bleury, et d'autre côté M. Real; enfin un verger situé au Côteau St. Louis, contenant environ un arpent et demi de long, sur environ soixante et douze pieds de profondeur, clos en piquets, avec une petite maison et un puits de pierre dans le dit verger, borné en front par M. de Guify et Charles Latour, joignant d'un côté au dit Charles la Tour, et d'autre côté à Dubois: Le tout fait comme appartenant au dit Pierre Fontigny et à sa Femme, et à vendre aux conditions suivantes, savoir, Que la vente commencera à trois heures après midi, et que les biens ci-dessus seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur à cinq heures précises: Que l'acquéreur paiera comptant, le jour de la vente, moitié du prix de l'acquisition, et l'autre moitié immédiatement en par moi lui remettant un contrat de vente des dits biens comme les ayant vendus et adjugés en vertu du dit ordre de *Fieri Facias*.

E. G. GRAY, D. P. M.
N. B. Si aucunes personnes ont quelques droits préalables sur les dits biens, ou sur aucune partie d'iceux, par hypothèque ou autrement, elles sont requises d'en informer le dit Prevost-Marchal, avant le jour de la vente. — Montreal, le 16 Novembre, 1772.

DAILLEBOUST LA MAGDELAINE avertit le Public, qu'il a acheté du nommé Maurice Bouquet et de Marie Charlotte Demarçh la femme, Une terre d'un arpent et demi de front sur le fleuve St. Laurent sur trente de profondeur, dans la Seigneurie de Repentigny; joignant d'un côté à Jean Baptiste Fissaut dit la Ramée, et de l'autre au dit Vendeur: Ainsi ceux qui pourroient avoir droit par hypothèque ou autre sur la dite terre, sont obligés d'en avertir avant le 30 Janvier prochain, autrement ils seront déchus de leurs prétentions.

District de EN vertu d'un Ordre de *Venditioni Exponas*, à la poursuite d'Augustin Lauzier, contre Joseph Le Clerc, dit Francoeur, Lundi le troisieme jour de Mai prochain, il sera exposé en vente, au Bureau du Prevost-Marchal à Québec, Une certaine piece de terre située au second rang dans la paroisse de Kamouraska, bornée au Nord-est par Louis Dolchamps, et au Sud-ouest par Jacques Deschamps, ensemble la maison, grange et écurie dessus construites; et en outre une autre piece de terre, sise dans la paroisse de Ste. Anne du Sud, dont le dit Joseph Le Clerc jouit à la part (qui sera déclarée au tems de la vente plus ou moins) de l'héritage à lui laissé par son père: Les conditions de la vente sont, qu'elle commencera précisément à trois heures après midi, et finira exactement à cinq heures; que l'acquéreur paiera comptant moitié du prix de l'acquisition, et l'autre moitié en lui donnant les certificats de vente.
J. ROWE, D. P. M.
N. B. Aucunes personnes aiant des droits sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont priées d'en informer le dit Prevost-Marchal avant le jour de la vente.
Québec, le 24 Novembre, 1772.

District of IN Virtue of a Writ of *Venditioni Exponas*, at the Suit of Augustin Lauzier, against Joseph Le Clerc, alias Francoeur, on Monday, the 3d Day of May next, will be exposed to Sale, at the Provost-Marshal's Office in Quebec, a certain Lot of Land lying in the second Concession in the Parish of Kamouraska, bounded to the North-East by Louis Dechant, and on the South-West by Jacques Dechant, together with the Dwelling-house, Barn and Stable thereon; and also another Lot of Land lying in the Parish of St. Anne, on the South Shore, which the said Joseph Le Clerc now holds and enjoys as his Proportion (which will be declared at the Sale be it more or less) of the Estate left him by his late Father. The Conditions of Sale are, that it begins precisely at 3 o'Clock in the Afternoon and closes exactly at five; the Purchaser to pay one Half down, and the other Half on giving Possession and Delivery of Certificate of Sale.
J. ROWE, D. P. M.
N. B. Any Persons having Claim on the Premises, by Mortgage or otherwise, are desired to make it known unto said Provost-Marshal, before the Day of Sale.

DISTRICT of BY Virtue of a Writ of *Fieri Facias*, issued of His Majesty's Court of Common-Pleas, for the said District, at the Suit of John Lees, Esquire, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of — Maillon, Widow of Charles Grenet, to me directed, I have seized and taken in Execution, as the Property of the said Defendant, a Lot or Piece of Land, situate at St. Cuthbert, in the said District, containing 4 Arpens and a half in Front, by 40 Arpens in depth, bounded in the Front by the River St. Cuthbert, joining on one Side to Louis Paquin, and on the other Side to Louis Yvon, with three Houfes, two Barns and two Stables thereon erected, which said Lot of Land and Premises, I shall expose to Sale at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on the 21st Day of May next, on the following Conditions, to wit, the Sale to commence at four of the Clock in the Afternoon, and the said Lot of Land and Premises to be adjudged to the highest Bidder, at five of the Clock precisely, who shall be the Purchaser: That the Purchaser shall pay down, on the Day of Sale, one Half of the Purchase Money, and the other Half immediately on my delivering to him a Deed of Sale of the said Premises, as having sold and adjudged the same by Virtue of the said Writ of *Fieri Facias*.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.
N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the said Premises, by Mortgage or otherwise, they are required to give Notice thereof, to the said Provost-Marshal before the Day of Sale. — Montreal, 16th November, 1772.

DISTRICT de EN vertu de certains Ordres de *Fieri Facias*, sortis de la Cour des Plaidoyers Communs pour le dit District, à la poursuite de Guillaume Grant, Ecuyer, et de Jean Lees, Ecuyer, contre la Dame Charlotte Aubert D'Albergati, autrement Charlotte D'Albergati Aubert: Le quatrieme de Mars prochain, à trois heures après midi, il sera exposé en vente, au Bureau du Prevost-Marchal à Québec, tous les droits et prétentions qu'a la dite Charlotte Aubert D'Albergati dans la succession des biens à elle laissés par ses père et mère, et qui consistent en Une moitié dans une certaine maison et emplacement, sis rue St. Louis, dans la Haute-ville de Québec, joignant le mur du jardin des Recollets.
Un trentième (plus ou moins) du Fief et Seigneurie appelé Grande Anse, ou plus vulgairement St. Roch, de trois lieues de front sur deux lieues de profondeur, situés sur la Côte du Sud, entre les Seigneuries de Port Joly et la Pociatiere.
Un tiers (plus ou moins) du Fief et Seigneurie du Bic, de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur.
Et un tiers dans la moitié d'une certaine terre tenue en Arriere-fief, dans la Seigneurie de Beauport.
JACOB ROWE, D. P. M.
N. B. Si quelqu'un a aucuns droits sur les choses ci-dessus énoncées, par hypothèque ou autrement, il est prié d'en donner connaissance au dit Prevost-Marchal.

District of IN Virtue of certain Writs of *Fieri Facias*, issued out of the Court of Common Pleas for said District, at the Suit of William Grant, Esq; and John Lees, Esq; against Madame Charlotte Aubert Dalbergaty, otherwise Madame Charlotte Albergaty Aubert, on the 4th Day of March next, at 3 o'Clock in the Afternoon, will be exposed to Sale, at the Provost-Marshal's Office, in Quebec, all the Rights and Titles of the said Madame Charlotte Aubert Dalbergaty which she holds as her Right, claims, and enjoys, in the Succession to the Estates left by her late Father and Mother, and which consist as follow, viz. One Half in a certain Houfe and Lot of Land, situate and being in St. Louis Street, in the Upper-town of Quebec, joining the Recollets Garden Wall.
A Thirty-Sixth Part, (more or less) of the Fief and Signiory call'd the Grand Anse, or more commonly St. Roch, of three Leagues in Front by two Leagues in Depth, lying on the South-Shore between the Signiories commonly called Port Jolly and St. Anne of Pociatiere.
One Third (more or less) of the Fief and Signiory of Bic, of two Leagues in Front by three Leagues in Depth.
And one Third Part of Half a certain Lot of Land held as an Arriere fief in the Signiory of Beauport.
JACOB ROWE, D. P. M.
N. B. If any Person or Persons have any Right or Claim on any of the Premises herein mention'd, by Mortgage or otherwise, they are desired to make the same known unto the said Provost Marshal. — Quebec, 1st September, 1772.

DISTRICT de EN vertu d'un ordre de *Fieri Facias*, sorti de la Cour des Plaidoyers-Communs de la Majesté pour le dit district, à la poursuite de Jean Lees, Ecuyer, contre les biens de — Maillon, veuve de Charles Grenet, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant à la dite défendresse, une terre, située à St. Cuthbert, dans le dit district, de 4 arpens et demi de front, sur 40 arpens de profondeur, bornée en front par la rivière St. Cuthbert, joignant d'un côté à Louis Paquin, et d'autre côté à Louis Yvon, avec trois-maisons, deux granges et deux écuries, dessus construites: La quelle terre et dépendances j'exposerai en vente publique à mon bureau, dans la ville de Montreal, le 21 jour de Mai prochain, aux conditions suivantes, savoir: Que la vente commencera à 4 heures après midi, et que la dite terre et dépendances seront adjugées à 5 heures précises au plus offrant et dernier enchérisseur, qui fera l'acquéreur: Que l'acquéreur paiera comptant, le jour de la vente, moitié du prix de l'acquisition, et l'autre moitié en lui remettant le contrat de vente des dits biens, comme les ayant vendus et adjugés en vertu d'un ordre de *Fieri Facias*.

E. G. GRAY, D. P. M.
N. B. Si aucunes personnes ont aucun droit antérieur sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, elles sont requises d'en donner connaissance au dit Prevost-Marchal, avant le jour de la vente. — Montreal, le 16 Novembre, 1772.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in ParLOUR-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIME par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché: où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avis d'une longueur modérée, dans une langue, à Grand Chelins d'Halifax chaque première semaine, et Un Chelin par semaines tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine; et Un demi Piastre par semaines après; tout ouvrage on imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expedition.